



**Innolytics, LLC**  
The Pigeon Control Company

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**DATE D'ÉMISSION** : 1ER JUILLET 2021

### **1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ**

NOM COMMERCIAL : OVOCONTROL P ; OVOCONTROL S  
NOM CHIMIQUE : NICARBAZINE  
FORMULE : C19H18N6O6  
POIDS MOLÉCULAIRE : 426,38  
SYNONYMES : N/A  
TAILLE ET TYPE D'EMBALLAGE : SAC EN PAPIER À PAROIS  
MULTIPLES DE 30 LIVRES. UTILISATION : CONTRACEPTIF POUR  
ESPÈCES AVIAIRES

SOCIÉTÉ : INNOLYTICS, LLC  
ADRESSE : 48701 SAN PEDRO STREET  
LA QUINTA, CA 92253 U.S.A.  
TÉLÉPHONE : 949.388.3671  
FAX : 760.282.3080  
WEB : [HTTPS://OVOCONTROL.COM](https://ovocontrol.com)  
E-MAIL : [INFO@OVOCONTROL.COM](mailto:info@ovocontrol.com)

CONTACT D'URGENCE DISPONIBLE 24 H/24 : CHEMTREC (800) 424-9300  
CONTACT D'URGENCE DISPONIBLE 24 H/24 : SOCIÉTÉ (949) 388-3671

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

EFFETS LIÉS À LA SUREXPOSITION :

SYMPTÔMES D'INGESTION : NON TOXIQUE.

SYMPTÔMES D'INHALATION : LA POUSSIÈRE PEUT IRRITER LES VOIES NATALES ET LA GORGE.

SYMPTÔMES DE CONTACT OCULAIRE : PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION

MÉCANIQUE. EXPOSITION CHRONIQUE : NON DÉTERMINÉE.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

TOXICITÉ : LD50 : 25 000 MG/KG (SOURIS)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS (N°-CAS)	WT PCT (APPROX.)	PEL		TLV (TWA)	
		MG/M3	PPM	MG/M3	PPM
NICARBAZINE (330-95-0)	0,5 %		sND		ND
INERTE INGRÉDIENTS	99,5 %		ND		ND

LES TLV SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF ; LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES APPLICABLES DOIVENT TOUJOURS ÊTRE SUIVIES. LES INGRÉDIENTS SONT CEUX QUI SONT PRÉSENTS À 1 % OU PLUS, OU À 0,1 % OU PLUS SI CLASSÉS COMME CANCÉROGÈNES POTENTIELS PAR OSHA/IARC/NTP/ACGIH. L'IDENTITÉ DES INGRÉDIENTS EXCLUSIFS EST DISPONIBLE CONFORMÉMENT AU 29 CFR 1910.1200.

CANCÉROGÈNE : NTP – NO  
CIRC – NON  
OSHA – NON  
ACGIH –  
NON

## 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**CONTACT AVEC LES YEUX :** RINCER IMMÉDIATEMENT AVEC DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES TOUT EN MAINTENANT LES PAUPIÈRES RELEVÉES. CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** LAVER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES RÉUTILISER.

**INHALATION :** DÉPLACEZ LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. MAINTENEZ-LA AU CHAUD ET AU CALME. CONSULTEZ UN MÉDECIN EN CAS D'APPARITION D'UNE DIFFICULTÉ RESPIRATOIRE.

**INGESTION :** NE JAMAIS RIEN ADMINISTRER PAR VOIE ORALE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. DILUER EN DONNANT AU PATIENT PLUSIEURS VERRES D'EAU. SI DE GRANDES QUANTITÉS ONT ÉTÉ AVALÉES, CONSULTEZ UN MÉDECIN.

**REMARQUES À L'INTENTION DU MÉDECIN :** PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES POUR CONTRER LES SYMPTÔMES.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

COMME AVEC LA PLUPART DES SOLIDES ORGANIQUES EN POUDRE, UN INCENDIE EST POSSIBLE À DES TEMPÉRATURES ÉLEVÉES OU PAR CONTACT AVEC UNE SOURCE D'INFLAMMATION.

POINT D'INFLAMMATION (DEG C) : NA  
MÉTHODE DE TEST : NA  
LIMITES D'INFLAMMATION (% EN VOLUME) : NA  
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (DEG C) : NA

**MOYENS D'EXTINCTION :** UTILISER TOUT MOYEN APPROPRIÉ POUR ÉTEINDRE LE FEU ENVIRONNANT, AVEC MOUSSE OU PRODUIT CHIMIQUE SEC DE PRÉFÉRENCE. DE L'EAU PULVÉRISÉE PEUT ÊTRE UTILISÉE.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : UTILISER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME APPROUVÉ NIOSH AVEC MASQUE FACIAL INTÉGRAL FONCTIONNANT EN MODE DE DEMANDE DE PRESSION OU AUTRE MODE DE PRESSION POSITIVE. PORTER DES VÊTEMENTS DE PROTECTION APPROPRIÉS AU FEU ENVIRONNANT.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION : LES POUSSIÈRES FINES DISPERSÉES DANS L'AIR EN CONCENTRATIONS SUFFISANTES ET EN PRÉSENCE D'UNE SOURCE D'INFLAMMATION CONSTITUENT UN RISQUE POTENTIEL D'EXPLOSION DE POUSSIÈRES.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

PROCÉDURES DE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS/FUITES : VENTILER LA ZONE DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT. BALAYER, RAMASSER, ASPIRER OU RECUEILLIR LE MATÉRIAU RENVERSÉ. ÉVITER DE RÉPANDRE LES POUSSIÈRES. EMPLOYER DES OUTILS ANTIDÉFLAGRANTS. EMBALLAGE DE REPRISE OU DE RÉCUPÉRATION EMPÊCHER LES MATÉRIEAUX DÉVERSÉS OU LES EAUX DE RUISSELLEMENT DE PÉNÉTRER DANS LES ÉGOUTS OU LES VOIES NAVIGABLES.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : DISPOSER DU PRODUIT CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET RÉGLEMENTAIRES FÉDÉRALES, ÉTATIQUES ET LOCALES APPLICABLES.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA/Toxic Substances Control Act) : LES INGRÉDIENTS CHIMIQUES FIGURENT DANS L'INVENTAIRE DU TSCA.

QUANTITÉ À DÉCLARER (QR) EN LIEN AVEC LE SUPERFUND : NON RÉGLEMENTÉE.

N° DÉCHET DANGEREUX : NON RÉGLEMENTÉ.

SARA (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT) TITRE III : VEUILLEZ VÉRIFIER AUPRÈS DES ORGANISMES APPROPRIÉS. (SECTION 313)  
LISTE CANADA (WHMIS) : VEUILLEZ VÉRIFIER AUPRÈS DES ORGANISMES APPROPRIÉS.

POUR LES ÉTATS NON RÉPERTORIÉS : VEUILLEZ VÉRIFIER AUPRÈS DES ORGANISMES APPROPRIÉS.

## **7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

MESURES DE PRÉCAUTION : ÉVITER DE GÉNÉRER DE LA POUSSIÈRE. LAVÉ SOIGNEUSEMENT APRÈS UTILISATION. ÉVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE. UTILISER AVEC UNE AÉRATION ADÉQUATE.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION : CONSERVER DANS UN CONTENANT HERMÉTIQUEMENT FERMÉ. CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILÉ. PROTÉGER CONTRE L'EXPOSITION AUX ACIDES DILUÉS OU À L'EAU.

PROTÉGER CONTRE LES DOMMAGES PHYSIQUES.

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

VENTILATION : UN SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT LOCAL EST RECOMMANDÉ POUR MAINTENIR L'EXPOSITION DES EMPLOYÉS EN DESSOUS DES LIMITES D'EXPOSITION EN SUSPENSION DANS L'AIR. LES SYSTÈMES D'ÉCHAPPEMENTS LOCAUX SONT GÉNÉRALEMENT PRIVILÉGIÉS CAR ILS CONTRÔLENT LES ÉMISSIONS À LA SOURCE, EMPÊCHANT AINSI LEUR DISPERSION DANS LA ZONE DE TRAVAIL GÉNÉRALE. REPORTEZ-VOUS AU DOCUMENT DE L'ACGIH « VENTILATION INDUSTRIELLE, UN MANUEL DE PRATIQUES RECOMMANDÉES » POUR PLUS DE DÉTAILS.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROTECTION RESPIRATOIRE : UN RESPIRATEUR ANTI-POUSSIÈRE/BRUME APPROUVÉ NISH/MSHA PEUT ÊTRE PORTÉ.

PROTECTION DES YEUX: LUNETTES DE SÉCURITÉ.

UN DISPOSITIF DE LAVAGE OCULAIRE ET DES INSTALLATIONS DE NETTOYAGE RAPIDE DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES DANS LA ZONE DE TRAVAIL.

PROTECTION DE LA PEAU : UTILISER DES GANTS EN CAOUTCHOUC OU EN PLASTIQUE IMPERMÉABLES ET DES VÊTEMENTS COUVRANT LE CORPS.

HYGIÈNE PERSONNELLE : LAVER ABONDAMMENT APRÈS MANIPULATION. UTILISER DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ET DES GANTS. LES OPÉRATEURS DOIVENT SE LAVER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS MANIPULATION. EN CAS DE CONTACT OCULAIRE ACCIDENTEL, RINCER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT À L'EAU.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ASPECT :	PASTILLES OU PÉPITES DE COULEUR
JAUNE À BEIGE POINT D'ÉBULLITION :	N/A
POINT DE FUSION :	N/A
PRESSION DE VAPEUR :	N/A
DONNÉES VOLATILES :	AUCUNE
PH :	N/A
TAUX D'ÉVAPORATION :	N/A
ODEUR :	CARACTÉRISTIQUE (GRAINS BROYÉS)
DENSITÉ :	32-36LBS/CU FT
POINT D'INFLAMMATION :	N/A
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :	N/A
SOLUBILITÉ :	PRATIQUEMENT INSOLUBLE DANS L'EAU

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

STABILITÉ THERMIQUE : STABLE DANS LES CONDITIONS ORDINAIRES D'UTILISATION ET DE STOCKAGE. LE COMPLEXE SE DÉCOMPOSE LENTEMENT PAR TRITURATION DANS L'EAU, OU PLUS RAPIDEMENT DANS DES ACIDES AQUEUX DILUÉS.

INCOMPATIBILITÉ : VOIR STABILITÉ. CONDITIONS À

ÉVITER : NON DÉTERMINÉES

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NON DÉTERMINÉE

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : EN CONDITIONS D'INCENDIE, PEUT ÉMETTRE DES FUMÉES TOXIQUES D'OXYDES D'AZOTE, DE MONOXYDE DE CARBONE ET DE DIOXYDE DE CARBONE.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

ALIMENTATION AIGUË SOURIS	LD <sub>50</sub> > 25 000 MG/KG
ALIMENTATION AIGUË RAT	LD <sub>50</sub> > 10 000 MG/KG
TOXICITÉ INHALATION AIGUË RAT (PRÉ-MÉLANGE)	LC <sub>50</sub> > 0,147 ML/L
TOXICITÉ CUTANÉE AIGUË RAT (PRÉMÉLANGE)	LD <sub>50</sub> > 5 000 MG/KG
IRRITATION PRIMAIRE DES YEUX LAPIN (PRÉMÉLANGE)	IRRITANT MODÉRÉ, CAT III
IRRITATION PRIMAIRE DE LA PEAU LAPIN (PRÉMÉLANGE)	NON IRRITANT
SENSIBILISATION CUTANÉE COCHON D'INDE (PRÉMÉLANGE)	NON
SENSIBILISANT EN CONTACT ALIMENTATION CHRONIQUE 2 ANS CHIEN (A.I.)	NOEL
240 MG/KG/JOUR ALIMENTATION CHRONIQUE 2 ANS RAT (A.I.)	NOEL
400 MG/KG/JOUR TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION RAT (A.I.)	NOEL
400 MG/KG/JOUR TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT RAT (A.I.)	NOEL
200 MG/KG/JOUR MUTAGÉNICITÉ (A.I.)	NON MUTAGÈNE
CANCÉROGÉNICITÉ (A.I.)	NON CANCÉRIGÈNE

## **12. INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCOLOGIE**

### NICARBAZINE TECHNIQUE

TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE (COLIN DE VIRGINIE) : LD<sub>50</sub> > 2 250 MG/KG/BW  
ALIMENTAIRE (COLIN DE VIRGINIE) : LC<sub>50</sub> > 5 625 PPM A.I.  
ALIMENTAIRE LC<sub>50</sub> (CANARD COLVERT) : LC<sub>50</sub> = 3 738 PPM A.I.  
VER DE TERRE LC<sub>50</sub> > 1 000 PPM

### 4,4'-DINITROCARBANILIDE (DNC) :

CLADOCÈRE (*DAPHNIA MAGNA*) : 48 HEURES EC<sub>50</sub> > 93 PPB  
TRUITE ARC-EN-CIEL (*ONCORHYNCHUS MYKISS*) : 96 HEURES LC<sub>50</sub> > 69 PPB CRAPET  
ARLEQUIN (*LEPOMIS MACROCHIRUS*) : 96 HEURES LC<sub>50</sub> > 69 PPB

### 2-HYDROXY-4,6 DIMETHYLPYRIMIDINE (HDP) :

CLADOCÈRE (*DAPHNIA MAGNA*) : 48 HEURES EC<sub>50</sub> > 107 PPM CRAPET  
ARLEQUIN (*LEPOMIS MACROCHIRUS*) : 96 HEURES LC<sub>50</sub> > 122 PPM  
TRUITE ARC-EN-CIEL (*ONCORHYNCHUS MYKISS*) : 96 HEURES LC<sub>50</sub> > 110 PPM

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DÉCHETS**

NE PAS CONTAMINER NI L'EAU, NI L'ALIMENTATION HUMAINE, NI L'ALIMENTATION ANIMALE LORS DE L'ENTREPOSAGE ET DE L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES PESTICIDES : LES DÉCHETS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS SUR PLACE OU DANS UNE INSTALLATION D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS AGRÉÉE

### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

SI VIDE : NE PAS RÉUTILISER CE CONTENANT. METTRE À LA POUBELLE OU PROPOSER AU RÉCYCLAGE, LE CAS ÉCHÉANT.

EN CAS DE REMPLISSAGE PARTIEL : APPELER VOTRE AGENCE LOCALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES POUR OBTENIR DES INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION. NE JAMAIS JETER DE PRODUITS INUTILISÉS DANS UN ÉGOUT INTÉRIEUR. CONSERVER L'APPÂT INUTILISÉ AU SEC.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## **14. DONNÉES DE TRANSPORT**

NOM COMMERCIAL DOT: PESTICIDE (OVOCONTROL-G ; OVOCONTROL P)

CATÉGORIE DE DANGER DOT : NON RÉGLEMENTÉ PAR DOT

INGRÉDIENTS DANGEREUX :  
NUMÉRO D'IDENTIFICATION :  
GROUPE DE PRODUITS :  
ÉTIQUETTE :

## **15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

ÉTIQUETAGE CONFORME À LA DIRECTIVE EPA ET CE

PHASES R : R36/37/38 : IRRITANT POUR LES YEUX, LE SYSTÈME RESPIRATOIRE ET LA PEAU

PHASES S : S2 : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS  
S3/7 : CONSERVER LE CONTENANT HERMÉTIQUEMENT FERMÉ  
DANS UN ENDROIT FRAIS S20/21 : LORS DE L'UTILISATION, NE  
PAS MANGER, BOIRE OU FUMER S24/25 : ÉVITER TOUT CONTACT  
AVEC LA PEAU ET LES YEUX.  
S29 : NE PAS JETER LES RÉSIDUS À L'ÉGOUT  
S26 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, RINCER IMMÉDIATEMENT ET  
ABONDAMMENT À L'EAU ET CONSULTER UN MÉDECIN.  
S28 : SUITE À UN CONTACT AVEC LA PEAU, SE LAVÉR IMMÉDIATEMENT ET  
ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON.  
S37 : PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.  
S45 : EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN  
MÉDECIN (SI POSSIBLE LUI MONTRER L'ÉTIQUETTE)

## **16. AVERTISSEMENTS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

TOUTES LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES ICI SONT DONNÉES DE BONNE FOI ET SONT BASÉES SUR DES SOURCES ET DES TESTS CONSIDÉRÉS COMME FIABLES, MAIS NE PEUVENT ÊTRE GARANTIES. IL

INCOMBE ENTIÈREMENT À L'UTILISATEUR D'ACCEPTER LES RISQUES RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA TOXICITÉ, LA MANIPULATION, L'ENTREPOSAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT, AINSI QUE DE DÉTERMINER L'ADÉQUATION DU PRODUIT À UN USAGE SPÉCIFIQUE. NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS À OBTENIR LORS DE L'UTILISATION DU PRODUIT ; PAR CONSÉQUENT, TOUS LES RISQUES DOIVENT ÊTRE ASSUMÉS PAR L'UTILISATEUR.